



# TELLIN

Bulletin Communal - bimestriel avril 2017- n° 167



Laura  
MOORS

## L'Echo de nos Clochers

[www.tellin.be](http://www.tellin.be)



# d'Alz<sup>Collège</sup>on

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GÉNÉRAL  
ET TECHNIQUE DE TRANSITION  
À BURE (TELLIN)

Les inscriptions sont possibles dès le 2 mai, chaque jour ouvrable de 8h à 16h30 (12h30 le mercredi), ou sur rendez-vous.

Durant les vacances d'été, une permanence sera assurée du 1er au 15 juillet et du 16 au 31 août, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h.



rue de Han, 1  
6927 Bure  
☎ 084/36 02 80  
☎ 084/36 62 49  
[www.dalzon.be](http://www.dalzon.be)

CENTRE **ESSO** ARDENNES-CONDROZ

Ets **WARIN S.A.**



*Plus d'énergie!  
d'entretien!*



Depuis plus  
de 75 ans



Manoir: 084/31.13.57 - Orsras: 067/31.10.25

[www.warin-mazout.be](http://www.warin-mazout.be)



## LIBERT

s.p.r.l.

Assureurs-Conseils  
Prêts & Placements

OCA : A-cB 13.999

Rue de la Libération, 64 - 6927 TELLIN

Tél. : 084/36 61 43 - Fax : 084/36 70 03



## DELVENNE Frères

Tailleur de pierre - Marbrier

Pierres - marbres - granits  
pour le bâtiment - caveaux - monuments

Rue de bouges 49  
6927 RESTEIGNE  
Tel : 084/38.84.00

## Regifo

Édition

Notre société édite depuis plus de 30 ans  
en partenariat avec les Administrations communales :

- des bulletins communaux
- des brochures d'accueil pour les communes, les hôpitaux...
- des brochures touristiques
- des brochures de renseignements
- des plans de communes, de zones touristiques
- ou toutes autres brochures à vocation communale

Vous souhaitez annoncer dans la brochure de votre commune,  
vous désirez un renseignement sur nos services ?  
Contactez-nous, nous sommes à votre écoute :  
rue St Roch 59 - 5070 Tesson-la-Ville  
TEL. 071/740137 ou via mail : [info@regifo.be](mailto:info@regifo.be)



[www.regifo.be](http://www.regifo.be)

## Villages Gruslin

Motoculteurs - Outillages de Jardin  
et Forestiers - Remorques



Rue de la Libération, 201 - 6927 TELLIN

Tel. 084 36 40 77 - Fax 084 36 69 77

[www.gruslin.be](http://www.gruslin.be)



## Le mot du Maireur

Ce deuxième bulletin communal de l'année est publié quelques semaines après le premier, hasard du calendrier scolaire et du renouvellement du contrat avec l'imprimeur. Donc peu de faits nouveaux au niveau communal à signaler pourrait-on penser. Et bien non.

Je vous parlais dernièrement de la défense de notre programme communal de développement rural devant une commission de la région wallonne, la CRAT. Nous attendions l'avis de cette dernière. Et bien il fut positif, avec promesse de subventions pour les dix prochaines années. Reste à attendre l'accord du gouvernement wallon, ce qui ne devrait tarder.

Au niveau des chantiers, l'actualité a été riche également. Différents chantiers se terminent peu à peu ou seront terminés lors de la distribution de ce bulletin. Citons la réfection de voiries Clos du Charnet à Tellin, la distribution d'eau Rue de Rochefort à Tellin, le plan de déplacement scolaire à l'école de Tellin, les travaux de sécurisation du Chemin du Crahay à Grupont, ...D'autres devraient débuter prochainement comme la réfection de la voirie de la Rue de Lesterny à Bure, l'aménagement d'une cantine scolaire à Resteigne... mais pour ces dossiers, la commune attend l'accord de la Région Wallonne ou de la Communauté Wallonie Bruxelles, ce qui prend souvent du temps.

Enfin, au moment d'écrire ces lignes, la situation au niveau de l'approvisionnement en eau s'est améliorée, ce qui m'a permis de lever l'arrêté limitant la consommation d'eau. Mais je vous invite toujours à consommer l'eau avec parcimonie, car il s'agit d'un bien précieux.

Pour terminer, je souhaite, anticipativement, une session d'examens fructueuse à nos élèves et étudiants.

Jean-Pierre MAGNETTE  
Bourgmestre



Par la présente, nous vous informons que notre coordinatrice Touristique et Culturelle, Mademoiselle Pauline DUPONT, a décidé de quitter notre administration.

Depuis ce 18 avril, elle assume en effet de nouvelles fonctions dans le secteur touristique au sein de l'ASBL « Grande Forêt de Saint-Hubert, avec laquelle nous sommes d'ailleurs partenaires.

Nous remercions Mademoiselle Pauline DUPONT pour le travail accompli au service de la Commune de Tellin.

A l'heure du présent bulletin, le nom de son remplaçant n'est pas encore connu.

Suite au prochain bulletin...

Annick LAMOTTE,  
Directrice Générale.

« ECHO DE NOS CLOCHERS » n° 168.

Notre prochain bulletin communal sera distribué la semaine du lundi 19 au vendredi 23 juin 2017.

Les articles pour ce numéro devront nous parvenir par mail à l'adresse suivante:

[mariane.remacle@tellin.be](mailto:mariane.remacle@tellin.be) pour **le lundi 15 mai 2017**.

REMACLE Mariane

Echos de nos Clochers n° 167  
SOMMAIRE

### 1. Administration

Le mot du maireur  
Date de rentrée articles n° 168  
Des nouvelles du Conseil Communal  
Teledon  
Formation CoDT  
Offre d'emploi – Etudiant  
WELL'CAMP  
Avis relocation terrain agricole communal  
Des nouvelles du PCDR  
Permanence déclarations contributions  
Horaire EPN  
Séance d'échanges d'idées

### 2. Aînés

Mardi Gras à la Capucine  
Travaux à réaliser ?

### 3. C.P.A.S.

Service Médiation de dettes  
Séance d'information « Pas à pas »  
Place aux enfants

### 4. Police

Déjections canines  
Echardonnage

### 5. Environnement

Portes ouvertes  
« AU JARDIN AROMATIQUE  
J.GOFFIN DE BURE »

### 6. Jeunesse et extrascolaire

Activités vacances Été 2017  
Été solidaire : appel à candidature  
Ateliers Rock

### 7. Tourisme

Journées des Eglises Ouvertes  
Marché du Terroir et de l'Artisanat

### 8. Agenda

Pass Chevetogne  
24° Transforestière VTT- 1<sup>er</sup> mai  
2017  
Marche ADEPS du 05 juin 2017  
28° Marché aux Fleurs le 07 mai

### 9. Divers

ALE ?

## Des nouvelles du Conseil Communal



Voici les décisions les plus importantes prises lors des conseils communaux du 28 février 2017.

- Approbations:
  - Du rapport annuel du conseiller en Energie ;
  - De l'aide financière complémentaire de la Province de Luxembourg aux actions communales en faveur des agriculteurs ;
  - Du recrutement d'un Agent Propreté Publique ;
  - D'une convention d'escalade avec le Club Alpin de Belgique à la Carrière de Resteigne ;
  - De la mise à disposition de locaux pour la jeunesse de Tellin : location du garage n°2 aux anciens ateliers communaux ;
  - D'une convention de partenariat entre la commune de Tellin et la commune de Wellin pour l'organisation de marchés du terroir et de l'artisanat.

DULON Olivier  
Président du Conseil communal

## TELEDON



### Du 3 au 20 mai 2017

Le **Télédon** est une opération de sensibilisation dont l'objectif est de récolter des dons de vie, des déclarations de dons d'organe. Cette grande campagne de sensibilisation au don d'organes se déroulera du 03 au 20 mai 2017.

*A cette occasion, notre service population se tiendra à votre disposition, le samedi 20 mai de 09 hrs à 12 hrs, pour recueillir vos dons d'organes mais aussi vos déclarations de dernières volontés.*

**TELEDON**  
Don de vie

## Formation CoDT



**Le 1er juin, bye-bye le CWATUP  
bonjour le CoDT !**

Mais qu'est-ce que ça change pour moi ?

Les formations relatives au Code de Développement Territorial vont enfin pouvoir avoir lieu. IEW est partie prenante de ce processus, qui se veut avant tout informatif.

IEW propose au grand public et aux membres des CCATM deux formations en mai.

- Les dates sont le 2 et le 23 mai.

- Le lieu choisi : Palais des Congrès de Namur, Place d'Armes, Auditoire Henry Michaux.

- L'horaire :

**le mardi 2 mai de 17h30 à 19h30 ET le mardi 23 mai de 10h à 12h**

**Les inscriptions à ces séances d'information sont ouvertes (et obligatoires !) :**

**Information et inscriptions : j.debruyne(at)iew.be - 081/390 750**

## Offre d'emploi - Etudiant WELL'CAMP

ETUDIANT WELL'CAMP : pour la période du 10/07 au 04/08

### Mission

Accueil des camps sur le territoire communal avec comme activités principales :

- Se faire connaître préliminairement auprès des principaux services de la commune susceptibles d'avoir un lien avec les Mouvements de Jeunesse ainsi qu'auprès des propriétaires ;
- S'annoncer ou se faire annoncer par les services communaux en vue de prévoir une visite à un moment opportun ;
- Visiter dans les premières 48h le camp ;
- Rester à disposition pendant toute la durée du camp ;
- Relayer les informations auprès de l'administration communale ;
- Vérifier dans les dernières 48h du camp que tout s'est bien passé, de rappeler les règles à respecter avant le départ et faire le point avec les responsables sur le séjour ;
- Rédiger un rapport général sur le déroulement des camps.

### Profil

L'étudiant devra :

- Etre en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur au minimum.
- Avoir une bonne connaissance en néerlandais.
- Connaître Tellin et sa région.
- Etre titulaire du permis B avec une voiture à disposition ou titulaire du permis AM avec une mobylette à disposition.

L'étudiant prestera du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30

Les candidatures (+ CV, copie diplôme et extrait de casier judiciaire) devront parvenir pour le **17 mai 2017** au plus tard à l'adresse suivante :

Administration Communale  
Monsieur MAGNETTE Jean-Pierre, Bourgmestre  
Rue de la Libération, 45  
6927 TELLIN

Pour tout renseignement :  
Mme GOLINVAUX Valérie au 084/36.61.36

## Avis de relocation d'un terrain agricole communal

Le **02 mai à 09h00** à la Maison communale de Tellin, le Collège communal procédera publiquement à l'ouverture des candidatures déposées concernant la location agricole pour une durée de 9 ans du terrain situé au

- **Lieu-dit «Haute Voyes» à Bure**, parcelle (partie) cadastrée section A n°1429A d'une contenance de 50 ares.

Les critères de sélection obéiront strictement au Cahier des Charges, Clauses et conditions de location de terrains agricoles de la Commune de Tellin disponible auprès de l'Administration Communale auprès de Monsieur Etienne Rouard au nr de tél. : 084/36.61.36.

Comme il s'agit d'une relocation d'une partie de parcelle agricole, le loyer légal sera fixé selon l'indice 2017. Hormis le prix, les critères d'attribution de l'article 5 seront donc d'application.

Les candidatures rédigées suivant le modèle repris ci-dessous, devront parvenir **par recommandé** à Mr le Bourgmestre de Tellin ou **déposées à l'administration communale contre récépissé** pour le **02 mai 2017** avant l'heure prévue pour l'ouverture soit 9h00.

### MODÈLE DE CANDIDATURE À LA LOCATION

Je, soussigné (nom, prénom, profession et adresse)

NOM : ..... PRENOM : .....

PROFESSION : .....

ADRESSE : .....

sollicite la location de la parcelle reprise ci-après pour le montant indiqué :

Localité	Section	N°	Superficie			Montant (loyer légal*)
			ha	a	ca	
BURE ("Hautes Voyes" - partie)	A	1429A	0	50	0	28,52 €

\* indice 2017 = 3,48.

Date et signature :

## Des nouvelles du PCDR



Le 27 octobre 2016, la Commission Locale de développement Rural (CLDR) a avalisé l'avant-projet du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) à une large majorité. Le Conseil communal l'a ensuite approuvé le 29 novembre.

### Un processus participatif au long cours

Ce dossier d'avant-projet est le fruit d'un long cheminement. En effet, après la consultation des habitants dans les quatre villages de l'entité à l'automne 2014, la CLDR qui a été constituée début 2015 a défini, avec l'aide de la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) et de TRACES TPI, la stratégie de développement de la commune. Elle a ensuite retenu une série de projets qui répondaient à cette stratégie. Ils obéissent à certains critères précis : développement durable, rencontre des besoins des habitants, répartition sur le territoire, etc.

Le 27 décembre 2016, le Conseil communal a entériné la première convention votée par la CLDR le 27 octobre. Il s'agit du projet intitulé « Création d'une maison des associations » dans les bâtiments de l'ancien musée de la cloche et du carillon



*Une concrétisation des projets étalée sur dix ans*

Quant au PCDR, il a été défendu avec succès le 1<sup>er</sup> février 2017 devant la **Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT)**. M. Magnette a présenté la commune de Tellin ; M. Degeye le projet de « Maisons des associations » en 1<sup>ère</sup> demande de convention ; M. De Proost, membre citoyen de la CLDR, le processus participatif. Madame Docquir (TRACES TPI, auteur de projet) a présenté la stratégie et les objectifs, madame Schonne (agent de développement de la FRW) les résultats de la participation citoyenne.

Au terme de cette présentation, le président de la CRAT enjoint ses collègues à poser des questions.

Ceux-ci ont d'abord souligné la qualité du dossier, tant au niveau de la lisibilité des documents que de la description des projets. Le processus participatif impliquant activement les citoyens a lui aussi été particulièrement apprécié.

Les membres de la CRAT ont ensuite posé une série de questions pour approfondir leur connaissance du dossier et statuer sur sa pertinence et sa cohérence.

Ont notamment été abordés :

- le projet d'aménagement urbanistique du cœur de Tellin (Grand Pâchy) ;
- la cohérence d'investir dans deux salles : aménagement de la maison des associations et rénovation de la salle Concordia l'une à côté de

l'autre, leur complémentarité... ;

- la création d'un réseau de chaleur « bois » et sa pertinence dans l'aménagement des salles et du cœur de Tellin, la collaboration éventuelle avec la plateforme « bois » de Libin ;
- le Geopark Famenne-Ardenne qui s'étend de Beauraing à Hotton, en passant par Wellin, Tellin, Rochefort, Nassogne, Durbuy, Marche. Il couvre la Calestienne, région calcaire. C'est une manière de mettre en valeur la spécificité de la région par sa reconnaissance au niveau d'une labellisation par l'UNESCO.
- le projet du Massif de la Grande Forêt de Saint-Hubert qui a pour ambition de définir une identité partagée entre les différentes communes partenaires ;
- les projets en lien avec la nature (principalement défendus par le PCDN) et l'agriculture biologique ;
- les projets visant à améliorer la mobilité comme par exemple « Flexitec » et le co-voiturage ;
- la création de logements intergénérationnels ;
- les modalités de financement des projets sur fonds propres en complément des subsides liés au Développement rural ;
- l'aménagement de la Zone d'Activités Economiques (ZAE) rue de Bouillon ;
- etc.



### La suite ?

Le 14 février, la CRAT a émis un avis favorable sur le PCDR de la Commune de Tellin pour une période de validité de dix ans, à partir de son approbation par le Gouvernement wallon. Elle estime que tant la description socio-économique de la commune que le processus participatif, le diagnostic partagé, la stratégie de développement et les fiches-projets sont de bonne qualité.

« Par rapport à la fiche-projet demandée en première convention-exécution, à savoir la création d'une maison des associations, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. » Elle recommande que « cette infrastructure [soit] réalisée avec des matériaux locaux (châssis, charpente, ...) et soit complémentaire avec la salle Concordia. »

Reste au **Gouvernement wallon** à approuver le PCDR de Tellin. La décision devrait tomber dans le courant du second trimestre 2017. La commune et la CLDR convieront ensuite l'ensemble de la population à prendre connaissance des différents projets et actions repris dans le PCDR. La phase de mise en œuvre des projets pourra dès lors débuter.

A n'en pas douter, les dix prochaines années seront riches en termes de développement local sur la Commune de Tellin.

Etienne Rouard  
Personne relais PCDR

## Permanence déclaration contributions

### Aide au remplissage des déclarations

Les fonctionnaires des contributions sont à Tellin pour vous aider.

**MERCREDI 24 MAI 2017**  
**de 9h30 à 12h30**

**TELLIN – Hall Polyvalent**  
(rez-de-chée : local « La Capucine »)



## Horaire EPN

### ESPACE PUBLIC NUMERIQUE DE TELLIN

**l'informatique, internet et les nouvelles technologies à la portée de tous**

Accès possible pour les personnes qui ont des difficultés à se déplacer dans les escaliers.

		
lundi	8h30 – 12h	Hall Polyvalent 1er étage
vendredi	14h30 – 16h30	Mont du Carillon 26 6927 Tellin
 Accès libre : <u>gratuit</u> (à l'usage et utilisation du matériel) Cours particuliers : 2 € / h (sur rendez-vous) - de 18 ans : ½ prix		

## Séances d'échanges d'idées

*Internet, ordinateurs, tablettes, GSM, GPS, Facebook et réseaux sociaux, appareils photos numériques, ...*

*Les comprendre pour mieux les utiliser.*



Le Conseil Consultatif Communal des Aînés (CCCA), la Ligue des Pensionnés (LLP) et l'Espace Public Numérique de Tellin (EPN) vous invitent à :

un **repas convivial** suivi d'une **séance d'échanges d'idées** sur les futures **activités collectives** qui seront organisées par la LLP et l'EPN **autour des nouvelles technologies.**

**" Créons ensemble notre programme d'activités autour de l'informatique, d'internet et des nouvelles technologies. "**

Une organisation conjointe de



Mardi 2 mai 2017

12:00 - Repas  
14:00 - Echange d'idées

Restaurant " Au Pachy "

PAF : 5 € pour le repas.  
La séance d'information est gratuite.

Mme Nathalie Vincent  
pour le 28 avril au plus tard  
084 / 36 67 87



## Mardi Gras à La Capucine !

Mickey, Minnie, princesses, pirates, cow-boys, indiennes, bohémiennes, vampires ... le beau monde s'est rassemblé à la Capucine pour fêter le Mardi Gras.

Les accueillantes de l'extrascolaire orchestrent les ateliers de main de maître.

L'atelier « grimage » ne désemplit pas. Aînés, enfants manient les pinceaux et les couleurs avec habilité. Un grain de beauté pour la princesse, une moustache de chat par-ci, une grande cicatrice pour le pirate, des nez rouges par-là, des grosses pustules ... rien n'est oublié ...

Mais vite à la table « bricolage » pour réaliser des masques de toutes les couleurs.

Direction le coin « cuisine » où mamies et bambins s'appliquent comme des chefs pour préparer des mini-crêpes, des sucettes à base de pâte de galettes, natures ou enrobées de granulés roses, jaunes, bleus, blancs et de copeaux de chocolat, des brochettes de bonbons multicolores ...

L'heure de la boum a sonné, les enfants s'élançant sur la piste, sautent, dansent en entraînant Dame Georgette au milieu des ballons multicolores et des serpentins ...

**Dame Georgette** ... la reine du bal !

Belle après-midi intergénérationnelle qui se termine autour des tables garnies des douceurs sucrées préparées ENSEMBLE.

Un mixte de couleurs, de sourires et de rires, de doux parfums, de musique entraînante, d'échanges entre générations ...

MERCI aux accueillantes de l'extrascolaire, MERCI aux aînés, MERCI aux enfants !

Françoise Wathélet  
Présidente du CCCA



## VOUS AVEZ QUELQUES TRAVAUX A REALISER ?

Nous avons la possibilité de vous rendre ces petits services GRATUITEMENT !



### COMMENT ?

Grâce au soutien de la Région Wallonne (et sous réserve de l'acceptation du projet), le CPAS et la COMMUNE engagent une équipe de jeunes (de 15 à 21 ans) pour la période des vacances d'été (date encore à déterminer)

### POUR FAIRE QUOI ?

Des petits travaux tels que rafraîchissement peinture, entretien

d'un jardin, nettoyage d'un grenier, tonte de pelouse,...

Ces travaux doivent pouvoir être réalisés par des jeunes sur 1 ou 2 jours maximum.

ATTENTION : le matériel nécessaire à l'exécution de ces services devra être fourni par vos soins (peinture, tondeuse, matériel de nettoyage,...)

### QUI PEUT BENEFICIER DE CES SERVICES ?

Priorité sera donnée aux personnes de + de 60 ans, seules, à revenus modestes, handicapés

Si vous êtes intéressés,

prenez dès à présent contact avec

F. Vanlaere au 084/38.76.14 ou

I.DORY au 084/36.66.85

pour demander notre passage et/ou d'éventuels renseignements complémentaires.

AU PLAISIR DE VOUS RENDRE SERVICE !



## Dates à retenir :

**Dimanche 7 mai**  
**Visites guidées de 15h à 19h**  
**(Marché du terroir)**

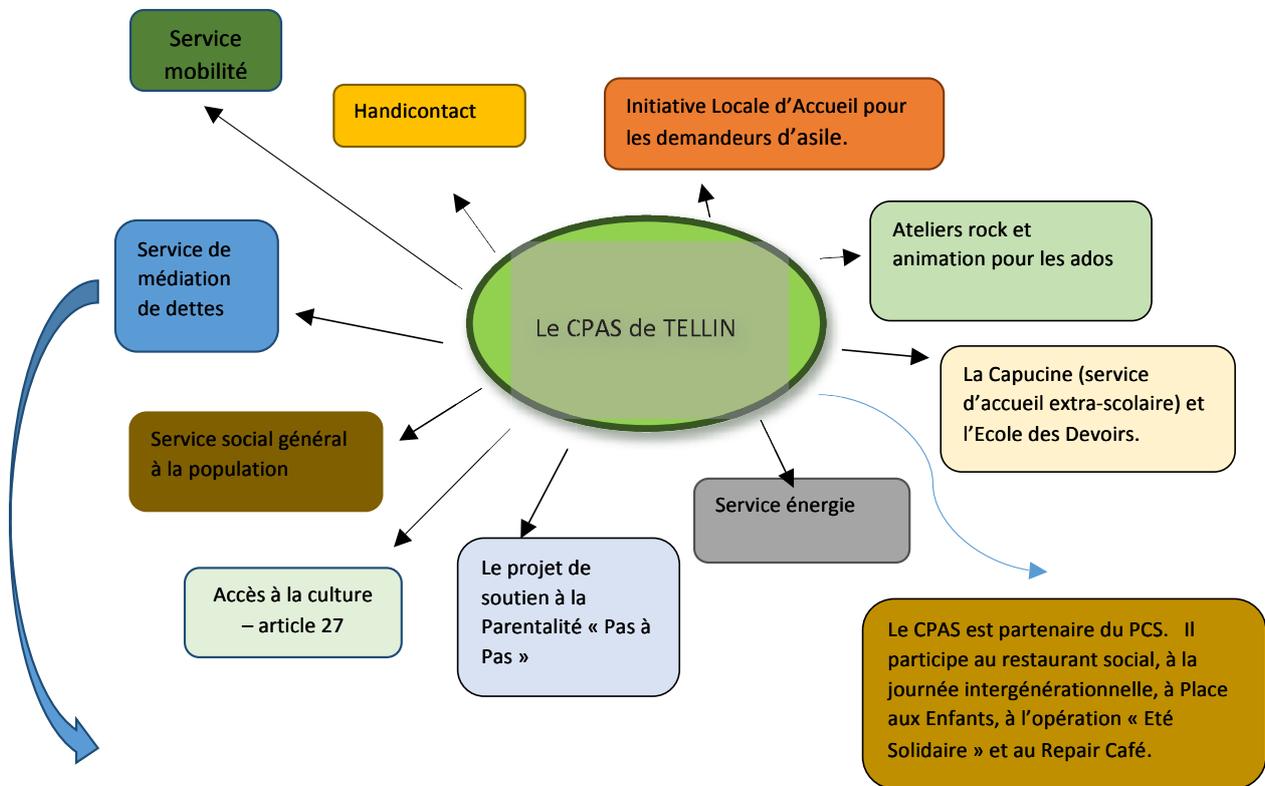
**Samedi 17 juin**  
**Souper annuel**

**(jambon grillé - pommes de terre rôties - crudités)**



ASBL Tellin-Fonderie  
Val des Cloches 129A - Tellin  
0467/122712 – tellin.fonderie@gmail.com

## Service Médiation de dettes



Le surendettement peut arriver à chacun d'entre nous. Personne n'est à l'abri.

**Le Service de Médiation de dettes** est un service agréé et soutenu par la Région Wallonne.

**Il s'adresse** à des personnes rencontrant des problèmes d'endettement;

**L'objectif** de ce service est de permettre à ces personnes de trouver un *équilibre financier* et de *rembourser leurs dettes* de manière conforme à la dignité humaine.

Le service de médiation de dettes n'octroie aucune aide financière mais **aide à** :



- clarifier et comprendre votre situation en déterminant d'une part vos revenus et d'autre part les charges indispensables à la vie de tous les jours ainsi que la liste de tous vos engagements financiers ;

- contacter les créanciers pour connaître la nature, le montant de la dette et les démarches entamées à votre égard ;
- établir un budget permettant de mener une vie conforme à la dignité humaine ;

- si possible, établir un plan de remboursement qui sera soumis aux créanciers ;
- le cas échéant, proposer d'autres solutions qui s'offrent à vous (règlement collectif de dettes).

Le service de médiation est également disponible pour donner des informations d'ordre général sur les formes de crédits (**le prêt 5/5** : crédit social accompagné destiné aux personnes à revenus modestes), les saisies ou cessions, le rôle des huissiers ou des services de recouvrement, etc.

Le service est conventionné avec le service juridique du GAS (Groupe Action Surendettement) d'Arlon (063/60.20.86.- e-mail : [gasgasepervient@skynet.be](mailto:gasgasepervient@skynet.be))

Mme Dory Isabelle, médiatrice de dettes, vous reçoit en permanence le mercredi matin ou sur rendez-vous (084/36.66.85) dans les bureaux du C.P.A.S.



Des rencontres entre parents, grands-parents, pour partager ses expériences.

Des ateliers ludiques et éducatifs pour les parents et leur(s) enfant(s).

Des sorties collectives pour toute la famille.

Une communauté...

## Séances de mai et juin 2017

### MAI

Le jeudi 04 mai 2017 de 9h à 11h

« L'alimentation de mon enfant »

En collaboration avec l'ONE

A la Maison du Village «Pâchy», Grande Rue à Tellin

### JUIN

Le jeudi 1<sup>er</sup> juin 2017 de 9h à 11h

«La puberté : comment en parler avec mon enfant ?»

A la Maison du Village «Pâchy», Grande Rue à Tellin.

**Infos et réservations :** CPAS de Tellin : 084/36.66.85 (Sophie Olivier)

## Place aux enfants



Le **samedi 21 octobre 2017** aura lieu une journée d'animation entièrement consacrée aux enfants dans de nombreuses communes wallonnes et bruxelloises.

Celle-ci porte le nom de « Place aux enfants » et s'adresse en priorité aux enfants de 8 à 12 ans.

### Qu'est-ce que « Place aux enfants » ?

C'est une journée ludique et pédagogique qui veut favoriser la découverte du monde des adultes par les enfants. Pendant toute la journée, les enfants observeront et participeront aux activités de la vie économique, politique, sociale, culturelle et sportive. Des lieux seront ouverts pour les emmener à la rencontre de l'envers du décor quotidien des adultes, dans leur quartier, leur commune et leur région. Ils pourront travailler avec le menuisier, le pharmacien, le fermier, ... Cette année, un autre thème s'est ajouté au premier et permettra aux enfants de rencontrer des personnes « venues d'ailleurs » qui pourraient

leur faire découvrir les coutumes de leur région ou de leur pays de manière amusante (danse, musique, cuisine, langue, ...).

L'objectif d'une telle journée consiste à susciter l'intérêt des enfants dans la découverte de leur région mais aussi permettre de s'exprimer et de donner leur avis.

La commune de Tellin a décidé d'y participer.

**Nous sommes à la recherche d'hôtes d'un jour : artisans, professionnels, indépendants, mais également de personnes originaires d'un autre pays ou d'une autre région ou qui y ont habité et qui souhaitent faire partager leurs coutumes aux enfants de manière ludique.**

Intéressé ? De plus amples renseignements ?  
Merci de vous faire connaître.

Le Comité Organisateur  
I. Dory – C. Dufoing – F. Vanlaere  
084/36.66.85 – 084/38.76.14  
isabelle.dory@tellin.be

Une opération proposée par les Provinces wallonnes et la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale  
Sous la coordination de l'APW

## J'aime mon chien, j'aime ma commune...



**Si les chiens sont les bienvenus sur l'espace public, leurs déjections le sont beaucoup moins.**

**J'aime mon chien, j'en suis responsable et j'en prends soin !**

Pour que votre chien soit accepté de tous, faites en sorte qu'il n'occasionne pas de nuisances. **Les chiens ont des besoins naturels et c'est à leur maître de veiller à ce que la chaussée, les trottoirs et les espaces verts ne deviennent pas des toilettes publiques canines. Pour cela, il n'y a qu'une seule solution, ramasser les déjections.** Ce n'est pas très compliqué, il suffit de prévoir une paire de gants ménagers et quelques serviettes en papier ou un sachet (plastique ou papier) que vous pouvez déposer dans les poubelles publiques (cf. article 17 du règlement général de police de notre zone de police).

Savez-vous que les maîtres risquent une amende s'ils ne ramassent pas la déjection de leur animal ? Le ramassage est obligatoire selon les articles 5 et 94 du RGP.

Il en va de la cohabitation harmonieuse entre les propriétaires de chiens et les autres personnes. S'il y a bien quelque chose de déplaisant en ville, c'est de marcher dans une crotte de chien...

Nous remarquons que ce phénomène est de plus en plus présent dans certaines communes de notre zone de police. C'est pourquoi nos services de police y portent une attention particulière... Vous aimez votre chien ? Vous aimez votre ville ? Ramassez ses crottes, un geste simple et votre chien ne gênera pas les autres citoyens. C'est grâce au comportement de son maître que votre chien sera accepté en ville...

De même, pour rappel et conformément aux articles 93 et 175 du RGP, il est interdit de laisser divaguer les animaux sur le domaine public.

## Échardonnage

Pour rappel, conformément à l'arrêté royal du 19 novembre 1987 relatif à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux et à l'arrêté du Gouverneur de la Province de Luxembourg, tous propriétaires, locataires, occupants, personnes de droit public ou de droit privé qui exercent un droit portant sur des terres de cultures, des terrains vagues ou tout autre terrain en ce compris les terrains industriels sont tenus de **détruire ou de faire détruire, de manière à empêcher la floraison, les chardons nuisibles à l'agriculture et à l'horticulture** (Cirse des champs, Cirse lancéolé, Cirse des marais, Chardon crépu) qui se trouvent sur les immeubles qu'ils possèdent ou cultivent

ou dont ils ont l'usage pour le **31 juillet 2017**.

A défaut, il sera procédé d'office à la destruction des chardons, aux frais des contrevenants, à l'intervention de l'Agence fédérale de la sécurité de la chaîne alimentaire (A.F.S.C.A). Les frais des opérations seront, le cas échéant, recouverts à charge du responsable par l'administration communale.

Les infractions à ces dispositions sont constatées et punies conformément aux dispositions de la loi du 2 avril 1971 relative à la lutte contre les organismes nuisibles aux végétaux et aux produits végétaux.

# Environnement

Le PCDN, vous invite en partenariat avec le Marché aux fleurs de Bure et l'Office du Tourisme de Tellin aux :



Portes ouvertes « AU JARDIN AROMATIQUE J.GOFFIN DE BURE  
A la découverte des papillons de chez nous.

**LE DIMANCHE 7 MAI 2017 DE 10h à 17h**



Entre la découverte des nombreuses parcelles et une sensibilisation aux bons usages des produits phytosanitaires, un groupe de musiciens appuiera tout au long de l'après-midi l'esprit convivial que nous voulons donner à cette manifestation.

Ne manquez donc pas ce rendez-vous et venez apprécier la quiétude de ce lieu particulier. Une animation concernant les papillons sera assurée par un membre

de Natagora et sera soutenue par une exposition de 18 bâches aux abords de la Chapelle Notre Dame de Haurt (à deux pas du Jardin)

Attention : les premiers recevront en plus du livret guide du jardin, un poster « Papillons » et un folder « les espèces de chez vous » de la RW. Une dégustation sur base des recettes d'antan (Feuilletés au fromage et herbes, pesto à l'ail des ours

et autres) accompagnée du jus de pomme PCDN est prévue sur place. Qu'on se le dise... !



# ■ Accueil extrascolaire



## Activités vacances d'été 2017 organisées par le CPAS



Les activités se dérouleront du **10 juillet** au **25 août**.

Vous pouvez découvrir le programme complet sur le site internet de la commune à partir du **25 avril** ou en demandant un exemplaire par mail ou téléphone au 084/387614 ou 0499-967268 ou [francoise.vanlaere@tellin.be](mailto:francoise.vanlaere@tellin.be)

### Informations générales

#### Horaires, lieux, prix, conditions et inscriptions

**Age:** 2 ans 1/2 à 12 ans. Les enfants sont répartis en 3 groupes suivant les âges.

**Rappel:** Les enfants avec des langes, ne sont pas admis.

**Horaires:** 9 heures à 12 heures — 13 heures à 16 heures  
Possibilité d'une garderie à la Capucine de 7h30 à 8h45 et de 16h15 à 17h30

**Uniquement pour les parents qui en font la demande. (Inscription préalable obligatoire).**

L'inscription se fait **uniquement** par téléphone ou par mail : 084/38.76.14 ou 0499/697268 - [francoise.vanlaere@tellin.be](mailto:francoise.vanlaere@tellin.be)

Début des inscriptions : le **5 mai**.

Une priorité d'inscription (à partir du 5 mai et jusqu'au 1<sup>er</sup> juin) est donnée aux enfants habitant l'entité de Tellin ou fréquentant une école de l'entité.

A partir du 1<sup>er</sup> juin, les enfants domiciliés hors entité pourront s'inscrire suivant les disponibilités.

L'inscription des enfants de pré maternelle, première et deuxième maternelle peut se faire à la journée.

L'inscription des enfants à partir de la 3<sup>ème</sup> maternelle et jusque 12 ans se fait pour la semaine entière.

Pas de remboursement en cas d'absence ou de désistement sans certificat médical.

### ATTENTION:

**Le nombre de places est limité pour chaque groupe d'âge et pour chaque semaine.**

#### Paiement:

**Prix par semaine:** 1<sup>er</sup> enfant: 50€ - 2<sup>ème</sup> enfant: 40€ - 3<sup>ème</sup> enfant et suivants: 35€

**Prix à la journée:** 10€ - 2<sup>ème</sup> enfant: 8€ - 3<sup>ème</sup> enfant et suivants: 7€

Enfant non domicilié à Tellin: 60€ ou 12€ la journée (pas de réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits)  
Une facture sera envoyée pour le paiement.

Pour plus d'information personne de contact :  
Vanlaere Françoise 084/387614- 0499-697268  
[francoise.vanlaere@tellin.be](mailto:francoise.vanlaere@tellin.be)



### Fermeture de la Capucine:

La Capucine sera fermée le vendredi **30 juin jusqu'au 9 juillet**.

Fermeture le 21 juillet – les 14 et 15 août et du 26 au 31 août.



## Appel à candidature pour les jeunes entre 15 et 21 ans.

Ce projet, soutenu par la Région Wallonne, permet aux communes et cpas d'engager des jeunes sous contrats d'étudiants et développer leur sens de la citoyenneté en les impliquant dans la valorisation et l'amélioration de leur quartier et de leur environnement.

Si vous êtes intéressés par un job étudiant durant ces vacances d'été, vous pouvez envoyer votre candidature pour le **12 mai au plus tard** à :

Françoise VANLAERE- candidature Eté solidaire,  
45 rue de la Libération – 6927 Tellin



## Plein les oreilles, plein les yeux et plein le cœur !

Les jeunes des ateliers rock de Libin et Tellin ont réalisé une superbe prestation lors des concerts du samedi 11 février 2017 à la salle de Resteigne.

Vous avez été nombreux à venir les applaudir et mettre une ambiance d'enfer dans la salle !

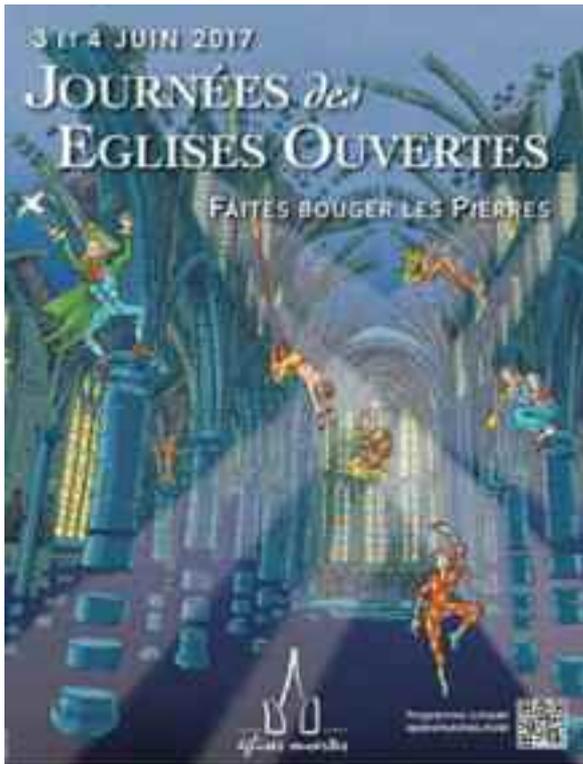
Nous tenons à remercier toute l'équipe d'encadrement

ainsi que les parents et amis qui sont venus les soutenir et les applaudir.

Merci aussi à Fabian et Mathieu, nos animateurs musicaux, pour leur « peps » d'enfer et pour le travail accompli avec les jeunes.



Une initiative du Plan Cohésion Sociale de la commune de Tellin et de la Maison de la Culture de Marche-En-Famenne



Une organisation du Comité de Développement Touristique et Culturel de Tellin en partenariat avec l'Office du Tourisme communale de Tellin et la Maison de la Culture Famenne-Ardenne en Haute-Lesse

## JOURNÉES DES EGLISES OUVERTES 2017 « FAITES BOUGER LES PIERRES »

Dans le cadre de l'édition 2017 des journées églises ouvertes, l'église néogothique Notre-Dame de Resteigne sera ouverte cette année au public. Une belle opportunité de (re)découvrir votre patrimoine local de manière ludique et gratuite les 3 et 4 juin.

### AU PROGRAMME CHAQUE JOUR :

#### ACCES LIBRE

L'église sera accessible au public de 14h à 15h et de 16h à 18h

#### VISITE GUIDÉE

Deux visites guidées sont organisées, à 14h15 et 16h00, de 30 minutes environ. Un jeu-découverte de l'église est proposé aux enfants.

Gratuit - Informations : Mme Antoine 084/38 88 85

#### SPECTACLE CONTÉ : « LIKE A ROLLING STONE »

« Par un soir pluvieux, une étrange silhouette apparaît à l'entrée du village de Resteigne. C'est un vagabond, un drôle d'oiseau solitaire, qui marche vers l'église Notre-Dame. Depuis combien de temps erre-t-il ainsi ? Le sait-il seulement lui-même ? Et pourquoi porte-t-il, sur le dos, un sac rempli de pierres ? »

Like a Rolling Stone, un conte librement inspiré du texte médiéval « Le Jongleur de Notre-Dame » - Ecrit et interprété par « Le chaudron qui chuchote »

Samedi 3 et dimanche 4 juin 2017 - 15h

Eglise de Resteigne – 6927 Resteigne

Durée 40min - Gratuit

Inscriptions souhaitées au 0496/56 66 80



## Tellin

### Dimanche 7 mai

**Apéritif aux saveurs locales** sur réservation - 19.00€ (hors boissons)  
à partir de 12h - 14h (jeux, 11h30 - 13h)

**Visite guidée de la Trésorerie des églises de Tellin** (hors)  
Départ du marché local au mercredi de 12h à 13h - 14h30 - 16h30  
à 15h30 (jeux) - 16h30 (jeux)  
Infos : tellin@developpementtouristique.com - 0496/12 27 12

**Concert** : Isabelle Aupiais - 19h30 - 21h

### Dimanche 2 juillet

**Apéritif aux saveurs locales** sur réservation - 19.00€ (hors boissons)  
à partir de 12h - 14h (jeux, 11h30 - 13h)

**Trésorerie de Tellin** (jeux) : 14h30 - 16h30 - 18h30  
à 15h30 (jeux) - 16h30 (jeux)

**Visite guidée de la Trésorerie des églises de Tellin** (hors)  
Départ du marché local au mercredi de 12h à 13h - 14h30 - 16h30  
à 15h30 (jeux) - 16h30 (jeux)  
Infos : tellin@developpementtouristique.com - 0496/12 27 12

**Concert** : Isabelle Aupiais - 19h30 - 21h

### Dimanche 3 septembre

**Apéritif aux saveurs locales** sur réservation - 19.00€ (hors boissons)  
à partir de 12h - 14h (jeux, 11h30 - 13h)

**Visite guidée de la Trésorerie des églises de Tellin** (hors)  
Départ du marché local au mercredi de 12h à 13h - 14h30 - 16h30  
à 15h30 (jeux) - 16h30 (jeux)  
Infos : tellin@developpementtouristique.com - 0496/12 27 12

**Animation musicale** : Wellingtons - 19h30

## Sohier & Tellin

### Dimanche

15h - 19h

## MARCHÉ DU TERROIR ET DE L'ARTISANAT

Dégustation /  
Démonstration / Animation

0496 56 66 50  
084 37 42 81  
084 42 00 47  
www.sohier-tellin.be

## Le Pass Chevetogne, l'abonnement loisirs le moins cher de Belgique

**80€** de loisirs par an à volonté pour toute la famille

pour les habitants de notre commune  
Achat uniquement au siège de l'Administration communale



Nuit du Feu réservée aux abonnés Pass

## 28<sup>ème</sup> Marché aux fleurs du comité «Village Fleuri»

Envie de fleurir vos balcons, terrasses, plates-bandes, de garnir vos potagers ... ?

Le comité «Village fleuri» organise son 28<sup>ème</sup> marché aux fleurs

le dimanche 7 mai prochain, de 10h30 à 18h00, dans la cour du Collège d'Alzon à Bure.

Bar et petite restauration assurés dès l'ouverture du marché.

Par votre présence, vous apportez votre soutien envers le comité qui veille, chaque année, à fleurir et mettre en valeur le riche patrimoine de notre village.

Renseignements : 084/36 65 15



TELLIN 1<sup>er</sup> MAI 2017

24<sup>ème</sup> TRANSFORESTIERE VTT  
15 - 29 - 47 - 62 - 80 Kms  
MARCHE 5 & 10 Kms

Départ de 07h00 à 11h00 pour les 15 - 29 et 47 Kms  
07h00 à 10h00 pour les 62 et 80 Kms

A 10h00, départ encadré pour enfants à partir de 8 ans sur les 15 Kms (Vélo en ordre et casque obligatoire).

	PAF
15 Km	gratuit
29 Km	3€
47 Km	5€
62 Km	6€
80 Km	8€

Ravitaillements (1 à 4 suivant parcours) - Douches - Bike Wash - Buvette et petite restauration

MARCHE 5 & 10 Kms : Parcours GRATUITS

Lieu Terrain de Football de TELLIN (Mont du Carillon, 6927 TELLIN)

Org. /Rens.: 0486/12.57.94 Facebook: Vtt Tellin  
0476/63.07.56 Mail: bigben@tvcablenet.be

Le club Vtt Tellin décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident

## Marche AdepS

Lundi de Pentecôte

5 Juin BURE

Distances de :

5\* - 10 - 15 - 20km

\* ACCESSIBLE  
POUSSETTES  
& PMR : 5KM



Départ : Foyer Culturel de Bure

Rue de Griocort, 4, 6927 Bure (Tellin)  
entre 8h et 14h

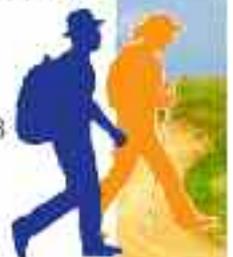
Restauration : assiette froide + frites : 8€  
ou boulettes + frites : 7€ (enfants -12ans : 3€)  
Bar et bières spéciales

Renseignements :

084 / 36 63 73 - 084 / 22 22 24  
0476 / 33 55 89 - 0479 / 71 76 93

Possibilité de livraison à domicile  
et de venir se restaurer sans marcher.

www.promo-tellin.be



## Qui peut faire appel aux services de l'ALE ?

Des personnes privées, des autorités locales (communes, CPAS), des ASBL et autres associations non-commerciales, des établissements d'enseignement et des entreprises des secteurs horticole et agricole.

## Qui peut travailler en l'ALE ?

Des demandeurs d'emploi inscrits volontairement à l'ALE.

## Pour quelles activités ?

Il s'agit d'activités non rencontrées par les circuits réguliers du travail.

Quelques exemples :



### Auprès des personnes privées:

- les petits travaux d'entretien et de réparation au domicile de l'utilisateur refusés par les professionnels en raison de leur faible importance;
- l'aide au petit entretien du jardin;
- l'aide à la garde ou à l'accompagnement d'enfants, de personnes malades, âgées ou handicapées (e.a. garde d'enfants au domicile de l'utilisateur, faire les courses pour des personnes âgées);
- la garde et les soins apportés aux animaux domestiques en l'absence des propriétaires (p.ex. pendant les vacances), s'il n'y a pas de pension pour animaux dans les environs;
- l'aide pour accomplir des formalités administratives;

### Auprès des autorités locales:

- Aide lors de réceptions (servir, vaisselle, ...)
- Activités répondant à des besoins non rencontrés par les circuits du travail réguliers.

### Auprès des ASBL et autres associations non commerciales:

- Entretien des locaux,
- Aide sous forme de travail manuel lors de la réalisation d'activités spécifiques (foires, expositions, fêtes, ...),
- Aide administrative lors de la réalisation d'activités exceptionnelles (expositions, fêtes, surcharges de travail ponctuelles, ...)

### Auprès des établissements d'enseignement:

- Accueil extra-scolaire
- Surveillance ou accompagnement d'enfants à des activités de loisirs,
- Animations, activités parascolaires, ...

### Auprès des secteurs de l'agriculture et de l'horticulture:

- En ce qui concerne le secteur de l'horticulture: toutes les activités appartenant au secteur, à l'exception de la culture des champignons, de l'implantation et de l'entretien des parcs et des jardins;
- En ce qui concerne le secteur de l'agriculture: les activités saisonnières correspondant à des périodes de pointe, par ex. le semis et la récolte. **La conduite de machines et l'utilisation de produits chimiques, sont exclues.**

## Quelles formalités devez-vous accomplir ?

### Pour vous inscrire

Vous devez compléter un formulaire d'utilisateur auprès de l'ALE de la commune où l'activité sera effectuée.

Sur ce formulaire, vous décrivez l'activité que vous souhaitez faire effectuer. L'ALE vous donne son autorisation si l'activité demandée fait partie de la liste des activités autorisées.

L'ALE vous enverra un candidat pour l'activité demandée. Vous pouvez également vous-même communiquer à l'agent ALE le nom d'un travailleur ALE qui est disposé à effectuer l'activité chez vous.

### Pour payer les prestations des travailleurs ALE

Les travailleurs ALE sont payés au moyen de chèques ALE. Pour chaque heure prestée ou entamée, vous remettez un chèque ALE au travailleur au moment où il termine l'activité ou, au plus tard, le dernier jour du mois au cours duquel les prestations ont été effectuées.

Le nombre maximum d'heures que peut prester un travailleur ALE s'élève à 630 heures par année calendrier.

Pour vous en tant qu'utilisateur, le nombre d'heures d'activité n'est pas limité. Vous pouvez avoir recours à plusieurs travailleurs ALE.

Si le travailleur ALE a des frais de déplacement, l'ALE peut exiger que vous interveniez partiellement ou totalement dans le remboursement. .

### Combien cela vous coûte-t-il ?

Le prix des chèques varie de 5,95€ à 7,45€ selon l'ALE et l'activité demandée.

Pour le secteur de l'agriculture et de l'horticulture, le prix du chèque est fixé à 6,20 EUR.

Les chèques ALE peuvent être nominatifs (c.-à-d. établis à votre nom) ou non nominatifs. Seuls les chèques ALE nominatifs sont déductibles fiscalement.

## Le travail ALE est-il assuré ?

Le FOREM a souscrit une assurance accident du travail et responsabilité civile

## Quelles mesures de sécurité devez-vous prendre ?

En signant le formulaire d'utilisateur, vous vous engagez à :

- mettre à la disposition du travailleur ALE, des instruments ou du matériel en bon état;
- veiller à ce que le travail soit effectué dans des conditions convenables quant à la sécurité et la santé du travailleur ALE; il est interdit d'effectuer des travaux dangereux.

## Vous souhaitez plus d'informations ?

Pour plus d'informations au sujet du fonctionnement de l'ALE, adressez-vous à l'ALE de votre commune.

Rue du Centre, 79A – 6927 RESTEIGNE [Adresse courrier](#)

Rue de la Libération, 45 – 6927 TELLIN [Adresse du siège social](#)

TEL : 084/36.73.47. – GSM : 0473/20.17.15.

E-Mail : [anne.vanacker@tellin.be](mailto:anne.vanacker@tellin.be)

Permanences : les lundis et mercredis de 9h00 à 11h30.

Possibilité de rendez-vous à votre domicile les lundis après-midi.

Davantage d'information sur [www.leforem.be/a-propos/agence-locale-pour-emploi.html](http://www.leforem.be/a-propos/agence-locale-pour-emploi.html)

Like us on Facebook

**Atelier de réparation agréé toutes marques**  
**Vente de véhicules neufs et d'occasions**

autoselux Rue de Rochefort 64a, 6927 Tellin - 084/223.123 - www.autoselux.be

Pour toutes vos peintures toute l'année

Vous trouverez les solutions les plus efficaces et

40% moins chères à produit équivalent

**Olix D'eco**

**LE CHOIX DES PROFESSIONNELS AUX MEILLEURS PRIX !**

234, route de Rochefort  
5570 **BEAURAING**  
Tél. 082 71 31 20

Ouvert du mardi au samedi de 9h30 à 19h30 et de 13h30 à 18h  
magasin@olixdeco.be

DANS LES PLUS GRANDES MAIRIES

sikkens levis

N'hésitez pas à COMPARER et profitez en plus du conseil de professionnels

**TOUT FAIRE MATERIAUX**

**Gilles s.p.r.l.**

<http://www.toutfaire.be/gille/>  
Rue de l'Abattoir, 28  
5580 ROCHEFORT  
Tél. 084/244.901 - Fax : 084/212.571  
E-mail: info@gilles-rochefort.be

**COMBUROCHE s.a.**

**VOTRE EXPERT CHALEUR**

**Regifo** Edition

Ce bulletin est réalisé par la sprl REGIFO Edition rue St Roch 59 - Fosses-la-Ville  
T. 071/74 01 37 • F. 071/71 15 76

Nous remercions les annonceurs pour leur collaboration à la parution de ce bimestriel. Nous nous excusons auprès de ceux qui n'auraient pas été contactés.  
Si vous souhaitez paraître dans le prochain numéro, contactez-nous !

info@regifo.be  
www.regifo.be

Votre conseiller en communication,  
Mr Roland CROSSET  
se fera un plaisir de vous rencontrer.  
087/86 78 86